

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1203 du 24 juin 2014 | www.libres.org

Hebdomadaire 1,50€

1981-2014 | 33ème année de parution



SOMMAIRE DU N°1203

EDITORIAL : Du pain et des jeux pp.1-2

CONJONCTURE : Crowdfunding pp. 3-4

ACTUALITES : Le PTPL : innovation technique et juridique p. 4 - La nationalisation d'Alstom : retour au marxisme p. 5 - Le droit de grève n'est pas un droit p. 5

ACTUALITE LIBERALE : pp. 6-7

LU POUR VOUS : ARTICLES, REVUES, SITES p. 8

Du pain et des jeux

Voilà donc pour quelques heures, ou peut-être quelques jours, grand nombre de Français heureux : les « Bleus » accumulent les succès et le football devient un sport de nature à rassembler et fortifier la nation, voilà qu'on chante la Marseillaise à tout propos !

Les empereurs romains, qui ont tenu le peuple en esclavage pendant cinq siècles, avaient compris la recette : « panem et circensens », du pain et des jeux. Tout de suite après le football, le cirque politique distrait la France. Au sommet de l'Etat et des partis, il n'est pas un jour sans son scandale, son duel, sa nullité. Le « social » est également ludique, grâce aux cheminots bien sûr, mais aussi aux aiguilleurs du ciel toujours en veille, mais surtout aux inénarrables « intermittents du spectacle ». A l'aube de 1968, De Gaulle prédisait : cette année on va bien s'amuser.

Reste le pain.

Ici les choses tournent plutôt mal. La communication du gouvernement fait ce qu'elle peut : le pain sera là, demain la croissance repartira. D'ailleurs on a fait de bonnes semences avec un nouvel OGM : une « économie de l'offre » assortie d'un pacte de responsabilité, lui-même combiné avec un pacte de solidarité. La récolte de ces fruits ne saurait tarder, nous dit-on en haut lieu. En attendant, contribuables, entrepreneurs, retraités, familles, Français pauvres, riches et de classe moyenne doivent prendre patience. La Cour des Comptes, institution pourtant « politiquement correcte », a sonné le tocsin la semaine dernière : mort d'un système fondé sur les dépenses publiques, les dettes publiques, les scandales publics. L'Elysée a compris le message : Alstom va devenir une entreprise publique. >>

BULLETIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)
 envoie une liste de courriels pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'ALEPS et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

M Mme Mlle NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal Ville..... Courriel

aleps

ASSOCIATION POUR LA LIBERTE ECONOMIQUE ET LE PROGRES SOCIAL

ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

Conformément à la ligne que je me suis fixé, je ne m'attarderai pas sur les tares du socialisme. Je préfère me demander pourquoi le peuple français n'est pas plus réactif que le peuple de Rome, pourquoi il s'accommode de la dictature des princes qui nous gouvernent. Je redirai ensuite comment tourner la page de la « servitude consentie », comme disait La Boétie.

La première raison à évoquer est précisément celle que donnait La Boétie : le Prince est distributif, il donne assez de pain et de jeu pour que sa clientèle lui demeure fidèle. L'Etat Providence a transformé un bon tiers de la population en client du pouvoir, qui a pris l'habitude de vivre aux crochets de la communauté ou qui trouve un fonctionnaire ou un règlement sur le chemin de son activité. Peut-on se passer de l'Etat quand il a tout promis et tout occupé ?

**« Peut-on se passer
de l'Etat ? »**

La deuxième raison est l'excellente organisation du pouvoir. Le pays « légal » s'est arrogé des privilèges qui neutralisent toute velléité de réaction ou d'indépendance du pays « réel ». D'où vient la puissance des syndicats ? Comment la grève est-elle devenue un droit, alors que c'est un simple fait, une rupture du contrat de travail ? D'où vient l'argent des syndicats ? D'où vient encore l'argent des partis politiques ? Comment faire une carrière politique sans passer par l'ENA ? Comment diriger une grande entreprise sans avoir été membre d'un cabinet ministériel ? C'est réellement la « République des copains et des coquins », comme disait naguère Poniatowski. On pense qu'il n'y a qu'en Crimée ou en Russie que quelques potentats accumulent de l'argent sale. Hélas, le « capitalisme de connivence », l'alliance permanente des milieux d'affaires et des politiciens a fait son chemin en France et dans beaucoup de pays dits « libéraux » comme les Etats Unis.

La troisième raison est l'inexistence et/ou l'inorganisation de la société civile. Beaucoup de Français sont au fond d'eux-mêmes conscients et révoltés par les abus du pouvoir et le déclin du droit. Mais que font-ils pour qu'il en soit autrement ? Ils sont résignés, ou se réfugient dans les sanctuaires de leur famille ou de leurs amitiés – tant qu'ils sont épargnés. Certains pensent qu'un vote négatif va changer quelque chose. A la différence des tea parties américaines, des mouvements jaillis du tréfonds de la nation ne sont pas dans les mœurs françaises, ou pas encore. Si « la famille pour tous » est un bon exemple d'une renaissance spontanée, les bonnets rouges sont une émanation corporatiste – qui vient d'ailleurs de remporter une victoire au mépris de l'égalité devant la loi.

Dans ces conditions, quel ultime recours peut-on opposer à l'arbitraire d'une démocratie populaire ? Au risque de rabâcher, je m'en tiens à la stratégie qu'un certain nombre de libéraux ont choisie avec nous : informer, affirmer. Informer nos compatriotes de la vraie situation dans laquelle nous sommes, car la plupart ignorent les lois les plus élémentaires et de l'économie et de la démocratie libérale. Les informer encore de ce que d'autres nations ont fait depuis huit ans pour sortir de « la crise » : elles ont su se passer de l'Etat, sans provoquer ni grèves massives ni injustices, au contraire les plus démunis ont été les premiers bénéficiaires.

**« Le devoir d'informer
et d'affirmer »**

Il faut aussi affirmer, s'affirmer : que l'on ose ouvertement dénoncer les tares actuelles et montrer la voie du salut. Entre les deux guerres mondiales, les nouveaux totalitarismes n'ont pas été dénoncés comme il convenait, il était plus rassurant de faire de Lénine, Staline, Hitler et Mussolini de grands chefs d'Etat à la tête de grands peuples. La « trahison des clercs » (Julien Benda) a désarmé l'Occident libre devant les dictatures inhumaines.

Aujourd'hui, il est tout aussi nécessaire pour ceux qui savent, pour ceux qui croient, de rompre la conspiration du silence et la tyrannie du statu quo. Leur devoir est de se manifester et de rappeler que la voie à prendre de toute urgence est celle de la libération. Les libéraux ne mangent pas du pain de l'Etat et s'attristent des jeux politiques.

Jacques Garello

CROWDFUNDING

Le mot est passé dans le langage courant, plus encore que son équivalent français, la « finance participative ». La chose, sinon le mot, est aussi vieille que le monde, puisqu'il s'agit de financer un projet grâce à l'apport de certaines personnes, par exemple les membres d'une même famille, sans passer par les acteurs « classiques » du financement. Mais Internet et les réseaux sociaux ont bouleversé ce secteur, notamment grâce à l'émergence de plateformes de finance participative ; il est en plein boom et, comme toujours, la concurrence montre son efficacité au service de l'innovation, ici dans le secteur du financement. Les banques elles-mêmes devront s'adapter.

650.000 banquiers par internet

Que plusieurs membres d'une famille prêtent de l'argent à l'un d'eux pour financer un projet a toujours existé, mais de manière marginale. Les choses ont radicalement changé avec la finance participative, le « crowdfunding », grâce à Internet et aux réseaux sociaux. Désormais on peut facilement trouver des partenaires financiers, sans passer par les réseaux traditionnels du type banque, non par relations familiales, mais grâce aux nouveaux moyens de communication.

Ce secteur est en pleine expansion, au point que la législation elle-même a évolué, comme l'avait promis François Hollande lors des assises de l'entrepreneuriat, avec la récente ordonnance du 30 mai 2014, publiée au JO du lendemain. Elle a modifié certains articles du code monétaire et financier en introduisant de nouveaux statuts pour l'accès et l'exercice, histoire de superviser les professionnels.

A priori, il s'agit d'assouplir le cadre réglementaire du crowdfunding. Mais on connaît les mœurs politiques et administratives françaises qui confondent volontiers le cadre institutionnel nécessaire au bon fonctionnement des marchés et le choc de complexité cher aux bureaucrates, aux « enrayeurs » comme disait Bastiat. Cela va-t-il accélérer ou freiner la finance participative ? Pour l'instant, elle est en plein boom même si ce secteur est encore limité en France. Le chiffre des engagements a triplé en 2013, atteignant 78 millions d'euros et on aura un doublement en 2014. Le financement a concerné 32 000 projets et entreprises ; ainsi 650 000 personnes ont-elles joué le rôle de banquiers par Internet.

Sous forme de prêts

La finance participative est un court-circuit de ce qu'on appelle « l'intermédiation financière ». Entre l'épargnant et l'emprunteur, il n'y pas d'intermédiaire. La nouveauté c'est que l'on passe par Internet qui permet de prendre les contacts. Cela permet de lever des fonds, mais aussi de se faire conseiller.

Le système est différent de ce que l'on appelle les « business angels » (anges des affaires ou « investisseurs providentiels ») où, d'une part, un particulier investit dans un projet innovant à fort potentiel, porté par un entrepreneur innovateur, d'autre part, le business angel peut apporter sa part de valeur ajoutée par sa compétence, ses réseaux et son expertise et enfin, où il est associé aux risques de l'entreprise, risques élevés comme dans toute société innovante.

Le crowdfunding concerne seulement le prêt financier, le don ou l'investissement en capital. Cela passe en général par des plateformes, sous forme de sites mettant en relation les uns et les autres.

Dans le cas du prêt, cela permet à des particuliers de financer un autre particulier ou une entreprise. L'effet démultiplicateur d'Internet et des réseaux sociaux permet d'organiser ces prêts entre personnes ne se connaissant pas au départ, contrairement aux financements familiaux. Par rapport à d'autres financements également « désintermédiés » sur les marchés financiers, il y a une différence de taille, non que les grands projets en soient exclus, mais parce que cela peut concerner de tout petits projets (y compris le microcrédit).

Sous forme de financement en capital ou de don

Une autre forme de finance participative concerne le financement en capital. On est alors dans la prise de participation dans le capital de l'entreprise, avec association aux risques (y compris aux gains en plus-value) et distribution du profit sous forme de dividendes. L'investisseur n'est plus un simple créancier, mais un actionnaire. C'est un bon système pour financer des PME non cotées en bourse, associant le plus grand nombre à ces financements.

Le troisième cas de crowdfunding concerne le don. Il s'agit de soutenir un projet, soit sans rien attendre en contrepartie, soit en vue d'un contre-don, qui peut prendre des formes très diverses, par exemple quand il s'agit d'aider un artiste à se produire ou à publier un CD, depuis des places de spectacle jusqu'à des albums spécifiques.

La contrepartie est une rétribution non monétaire. C'est une forme modernisée du fameux don et contre-don cher aux anthropologues, mais à la différence que dans les sociétés primitives on ne demande pas l'avis >>

du donateur sur le contre-don, qui peut lui plaire ou non, alors qu'ici le contrat signé précise quel est le contre-don ; mais ce n'est pas non plus du troc, puisque le don est monétaire, alors que la contrepartie ne l'est pas. On parlera même dans certains cas d'une « production communautaire », les investisseurs étant ainsi en quelque sorte coproducteurs.

Les miracles de la concurrence

La finance participative est un nouvel exemple des miracles réalisés par la concurrence, ici dans les moyens de financements. Cela permet de financer des projets que la finance traditionnelle, donc le système bancaire et financier, aurait probablement laissés de côté ; cela permet aussi de rapprocher ceux qui financent des entrepreneurs et donc de multiplier les occasions de synergie, d'échange d'idées, etc. Cela force le système financier traditionnel à innover à son tour. En France, où les financements dépendent souvent d'organismes publics, cela permet de contourner la chape de plomb étatique, en proposant d'échapper aux « a priori » du secteur public.

Certes, il faut être vigilants afin que les organismes publics, Caisse des dépôts en tête, n'envahissent pas ce nouveau territoire de liberté, pour y imposer leurs vues, comme ils essaient déjà de le faire ; mais on voit chaque jour le dynamisme de ce secteur, l'arrivée de nouveaux opérateurs et les banques elles-mêmes créent des partenariats avec les acteurs de ce domaine. Bref, la concurrence stimule la concurrence, encourage l'innovation, multipliant pour les entreprises les opportunités de financement. Bien sûr, il y aura, comme sur Internet, des restructurations, des disparitions, la destruction créatrice jouant à plein. Le risque, en France, étant comme toujours que l'Etat veuille s'en mêler, au nom de la régulation ou de la lutte contre « les excès désordonnés des marchés », brisant net toute la capacité créatrice du secteur.

Le dernier risque est idéologique. On dit que c'est la technique, avec Internet, qui a permis ces miracles de la concurrence. C'est une lecture marxiste du phénomène, l'infrastructure (la technique) commandant aux superstructures : la technique ferait évoluer le monde. Vision matérialiste de l'histoire. En réalité, c'est la concurrence qui fait évoluer les choses, y compris sur le plan technique ; c'est la concurrence qui a boosté le développement d'Internet ; c'est la concurrence qui fait exploser le financement participatif. Et c'est l'entrepreneur, et non la technique, qui est au cœur du processus.

Jean Yves Naudet

Le PTPL : innovation technique et juridique

L'écotaxe disparaît pour faire place à un montage « original »

On ne manque pas de beaux esprits dans les ministères et Madame Royal, elle-même fort bel esprit, a mené son équipe à une création destructrice. Ce qui est détruit, c'est l'écotaxe, ce péage automatique destiné à pénaliser les poids lourds dont le trafic crée engorgement et pollution.

Cette disposition avait été le fruit du Grenelle 2 de Monsieur Borloo et de Madame NKM, jadis ministre de l'environnement, et avait reçu l'adhésion des Verts. Mais les bonnets rouges sont passés par là, ils ont cassé les portiques, multiplié barrages et manifestations, et le gouvernement a reculé, au grand dam des Verts.

Le Péage de transit poids lourds (PTPL) va donc être mis en place le 1er janvier 2015.

Ce péage sera géré par la société Ecomouv', celle-là même qui avait mis en place précédemment les portiques de péage technique bien au point. Le PJPL sera lui aussi perçu par Ecomouv', mais pour innover l'Etat prend une participation dans cette société franco-italienne : une nationalisation comme une autre ! On dit que Ecomouv' va utiliser une nouvelle technique, tout en conservant les portiques (ceux du moins qui ont résisté aux manifestations).

Mais l'innovation est également juridique : la loi a été conçue pour épargner la Bretagne et les camions qu'utilisent plus fré-

quement les transporteurs Bretons. L'égalité devant la loi est donc aux oubliettes, le texte et les décrets prévus ne concernent qu'une partie des justiciables. La loi a donc perdu de son caractère général, pour devenir une règle « sur mesure » : voilà du bon droit !

Mais voilà aussi une innovation politique. On va pouvoir calmer les bonnets rouges, et les Rouges qui les soutiennent, sans trop mécontenter les Verts. Ségolène Royal a donc réussi un joli coup. Certes, il y aura un manque de recettes fiscales à la fin du compte, mais le gouvernement pourra faire passer ces 500 millions comme une baisse d'impôts. Les contribuables vont en être heureux. •

La nationalisation d'Alstom : retour au marxisme

La « victoire » d'Arnaud Montebourg nous fait revenir en 1981

Le Programme Commun de la Gauche avait placé les nationalisations des grandes entreprises au cœur de la politique économique à mener en cas de victoire électorale. En 1981, François Mitterrand, Pierre Mauroy et Jacques Delors ont tenu promesse et aucun groupe industriel, bancaire ou financier, n'a échappé à la nationalisation pure et simple, parfois sans la moindre indemnisation des actionnaires. Au bout de quelque quinze ans, la propriété privée avait enfin été restaurée ; ne restait que le « noyau dur » des entreprises publiques : SNCF (et RFF), EDF, La Poste et (partiellement) Gaz de France.

La crise a fait sortir les loups de leurs tanières. L'industrie automobile s'est vendue à l'Etat, aussi bien aux Etats Unis (General

Motors), qu'en France (Peugeot). Mais on pouvait croire qu'il s'agissait d'un secours temporaire et exceptionnel.

Le gouvernement actuel, sous l'impulsion de Montebourg, et pour rassurer son aile gauche, est revenu aux sources du socialisme. L'Etat s'est mis en peine de reconstruire l'industrie française en la soustrayant à la logique du profit et de la concurrence. Il y a accord avec General Electric, soit, mais l'Etat français, même actionnaire minoritaire, dispose d'une « golden share », une action en or qui lui permet d'opposer son veto à toute décision qui concernerait les domaines stratégiques et, dans le domaine de l'énergie, ces domaines couvrent la quasi-totalité de l'activité de la firme.

Montebourg est un excellent magicien, puisqu'il a essayé pendant plus d'un mois de passer contrat avec Siemens, se refusant de vendre Alstom au capitalisme américain et soucieux, comme le disait Hollande, de créer un « Airbus de l'énergie », un pôle européen exemplaire. Maintenant, il fait croire que le choix américain était le meilleur. Quant au financement, il suffit de déposséder le groupe Bouygues des actions qu'il possédait chez Alstom : une intrusion de capital privé peut-être incontrôlable. L'Etat a donc ôté de son chemin tout ce qui pouvait le gêner. Quant aux quelque 2 ou 3 milliards nécessaires pour « se payer » Alstom, qu'on ne s'inquiète pas : on a les sous et cela ne gonflera ni la dépense publique ni la dette. •

Le droit de grève n'est pas un droit

Bien au contraire, il porte atteinte aux principes généraux du droit

Nous n'en avons pas fini avec les grèves. Après les cheminots, voici les aiguilleurs du ciel, puis le personnel de la SNCF, entreprise en faillite que personne ne se décide à liquider ; enfin, et non le moindre, la grève des « intermittents » qui va faire exploser les festivals de cet été.

Tout cela fait partie du paysage « social » français. Pourquoi y revenir ? Apparemment il faut s'y résigner : pourrait-on priver une nation démocratique de l'une de ses libertés fondamentales ? C'est du moins ce que pensent la plupart des Français et il ne manque pas de juristes et de politiciens pour rappeler que l'on doit respect aux grévistes qui font valoir « leur droit ». Or, la grève est un fait, c'est une cessation « concertée » du travail. Avec ou sans concertation, la grève cons-

titue une rupture unilatérale d'un contrat et devraient en découler les responsabilités habituelles d'une telle rupture : fin du contrat, indemnisation des dommages causés, voire poursuite pénale lorsqu'il y a voie de fait, comme piquets de grèves, qui constituent une atteinte à la liberté des non-grévistes. La législation française ne l'entend pas ainsi. C'est la Constitution (marxiste) de 1946 qui institue ce « droit » qui « s'exerce dans le cadre des lois qui le règlementent ». On attend toujours ces lois, mais la jurisprudence et plusieurs articles du Code du Travail (L 2511-1) ont établi que la grève ne rompt pas le contrat de travail, mais le « suspend ». Donc, l'employeur ne peut ni renvoyer le personnel gréviste, ni embaucher un personnel de remplacement, ni attaquer les syndicats grévistes.

Dans d'autres pays, c'est le droit des contrats qui est seul pris en considération, de sorte que la grève est rupture contractuelle. En Angleterre, depuis M. Thatcher (1982), les grévistes peuvent être licenciés ; au Canada, un nouveau contrat de travail doit être renégocié. En Allemagne, il ne peut y avoir de grève pendant les périodes de négociation salariale. Enfin, dans la plupart des pays, la grève est interdite dans les services publics ou dans les activités d'utilité publique. Aux Etats Unis, la première décision du Président Reagan aura été de licencier plus de 11.000 contrôleurs aériens. Quelle honte ! En France, pays plus démocratique, nous avons imaginé la règle du service minimum. Aujourd'hui on est au minimum du minimum, c'est-à-dire pas d'activité du tout... •



Compte rendu du 21^e colloque du Centre d'éthique économique dédié à **L'éthique de l'entrepreneur**

Le colloque sur l'éthique de l'entrepreneur a tenu, comme toujours depuis onze ans, ses belles promesses. Il est vrai qu'un des acteurs majeurs de ce colloque, depuis qu'il existe, n'a pas prononcé le discours d'ouverture, comme il avait coutume de le faire. En effet, Jean François Mattéi, philosophe et professeur à l'Université de France, nous a quittés il y a quatre mois. Jean Yves Naudet lui a rendu un vibrant hommage et a exprimé toute la tristesse que nous inspire cette brutale disparition.

Tous les exposés avaient un intérêt particulier, présentés par des intellectuels de grande qualité, comme Chantal Delsol, de l'Institut, et les doyens et professeurs de la Faculté de Droit d'Aix en Provence. Les prolégomènes et les transitions ont été ménagés par Jean Yves Naudet, avec un art bien consommé. Organisateur du colloque il en est aussi le guide et l'âme.

Nous voudrions insister cependant sur un panel hors du commun, parce qu'il unissait trois entrepreneurs de haute lignée, qui avaient à répondre à une question qu'on leur pose rarement : l'entrepreneur peut-il se soucier de l'éthique, comment « vivre l'éthique » ?

Fructifier un capital

La réponse de Michel Rollier, Président du Conseil de Surveillance de la Société Michelin, a paru dans un premier temps très tranchée, voire abrupte : l'entreprise est conçue et organisée pour faire des profits. Elle reçoit un capital qu'elle se doit de fructifier. La parabole des talents décrit le bon intendant comme celui qui a su multiplier la richesse que le maître lui avait confiée. Il est vrai que la parabole ne nous dit pas en quel temps le bon intendant a pu réussir sa performance, or le temps est important.

Donc l'entreprise n'est ni une ONG ni une association à but lucratif. Sa mission est lucrative. Ce préambule posé, l'entrepreneur a-t-il la possibilité de se soucier de l'éthique ? Et a-t-il toujours cette possibilité ?

Financiarisation de l'entreprise

Il faut considérer que dans une société comme la nôtre, le capital qui nous est confié est apporté pour 60 % par des fonds de pension, pour 25 % par des « investisseurs institutionnels », organismes gestionnaires de l'épargne, le reste par des actionnaires personnes morales ou physiques. Ces bailleurs ont une vue à la fois court termiste et exigeante. Atteindre une rentabilité de 12 % est le minimum qu'ils attendent. L'entrepreneur doit se régler sur ce taux et sur cet horizon.

En quoi l'éthique est-elle concernée ? Est-il possible pour l'entrepreneur de la faire entrer dans les exigences de la gestion ?

Ehique et confiance

L'éthique naît dans l'entreprise avec la confiance. L'entrepreneur doit être confiant en son projet, il doit y croire pour réussir, mais aussi confiance dans son personnel, ici le levier de la confiance est le respect des personnes. Ce qu'on attend des dirigeants c'est un triptyque : tempérance, force et justice. L'éthique commande de se garder de ses passions, d'avoir la force de caractère pour surmonter les difficultés et le sens de la justice quand des choix sont à faire.

Mais est-ce toujours possible ?

Nous devons tenir compte de la financiarisation de l'entreprise. L'entrepreneur subit la pression permanente des marchés financiers. Il y a des situations dans lesquelles on doit prendre des décisions douloureuses et les modes de fonctionnement changent dans les situations périlleuses.

Faire du fric et se marrer

L'expression de Robert Leblanc est triviale, elle est pourtant celle d'un chef d'entreprise qui a été créateur et président du comité d'éthique du Medef, et qui a été président des entrepreneurs et dirigeants chrétiens. Oui, comme on l'a souligné, l'entrepreneur a pour premier objectif la rentabilité de l'entreprise. C'est sa responsabilité personnelle et, dans certains groupes, il doit savoir parfois se libérer des directives du groupe pour être plus près de la réalité de l'entreprise membre du groupe. Dans une entreprise, l'éthique est fondée à la fois sur la subsidiarité (on ne porte pas au niveau le plus élevé les problèmes qui peuvent se poser au niveau inférieur) et la solidarité (dans les périodes difficiles, tout le monde aide tout le monde. L'essentiel c'est que soit respectée la dignité de chaque être humain, que l'on fasse preuve de tolérance et que la hiérarchie soit en aide avant d'être en commandement. Il y a chez tout membre du personnel un désir d'apprendre, d'être considéré, de progresser. Plutôt que le sens de la discipline, l'encadrement doit avoir le sens de l'humour. Voilà pourquoi nous nous disons souvent, pour oublier les charges et les soucis : « nous voulons faire du fric et nous marrer ».

Dire la vérité

Pour diriger une « multinationale » de taille moyenne, mais existant comme entreprise familiale depuis deux siècles maintenant, Axel Arnoux assimile l'éthique à la vérité : l'entrepreneur a besoin de connaître la vérité mais il doit aussi dire la vérité.

Aujourd'hui, les entrepreneurs vivent dans un climat de mensonge et de doute. Ils ne savent pas ce que va devenir le droit de propriété. Il y a des pays à éthique douteuse, parce qu'ils sont capables de confisquer arbitrairement la propriété. Il y a des partenaires à éthique douteuse, parce qu'ils ne respectent pas le contrat. Vivre dans le doute est très nuisible pour la gestion de l'entreprise.

Le personnel aussi a besoin de vérité. Or, on lui ment en permanence en falsifiant la valeur de son travail quand on prélève à la source près de la moitié de son vrai salaire, sous forme de cotisations dites « sociales », d'impôts, taxes et retenues de toutes sortes. Il faut instituer le salaire complet, c'est-à-dire lui dire la vérité sur ce qu'il a réellement gagné et sur ce que l'on va lui soustraire, sans qu'il y prenne garde. Dans l'entreprise, un climat délétère de suspicion et de peur peut s'installer, alors que la confiance est indispensable.

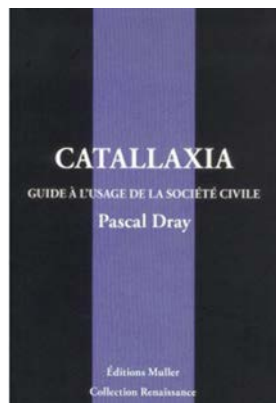
Le droit social ignore l'entrepreneur

Les bons juristes, comme le professeur Alexis Bugada, n'aiment pas le droit social, qui non seulement se détache sans raison du droit commun des contrats et des obligations, mais ignore plusieurs des principes généraux du droit, comme l'équité et la certitude.

Il y a cependant une certitude en droit social français : il ignore complètement le mot « entrepreneur ». Dans sa lettre, comme dans son esprit sans doute, il n'y a que « l'employeur ». C'est dire que toute la fonction entrepreneuriale, créatrice, est effacée. D'ailleurs, il n'est fait référence à « l'entrepreneur » qu'à propos de l'« entrepreneur de travaux publics », ou de « l'entrepreneur d'art » ! A aucun moment le droit « social » ne s'intéresse à la liberté d'entreprendre, sans doute parce que cette liberté est soupçonnée de conduire à l'exploitation patronale.

L'entrepreneur absent, l'entreprise ignorée, restent les lourdes disciplines que le droit social impose aux « employeurs » dans les procédures d'embauche et de licenciement, dans les modes et niveaux de rémunération, dans les conditions du travail.

Ainsi, ce colloque d'éthique consacré à l'entrepreneur fait-il novation. Ces belles idées méritent d'être rapportées et développées par les libéraux. Il faut libérer les Français du mythe de la lutte des classes, de la honte du profit et de la rentabilité et leur apprendre que le sort des hommes dans l'entreprise n'est pas celui d'esclaves. Les intermittents du spectacle, eux, savent bien que tous leurs maux viennent de Pierre Gattaz, le vrai chef du gouvernement, disent-ils, ce qui les a autorisé la semaine dernière à aller occuper les locaux de l'entreprise « Radiall » qui appartient au président du Medef. Ces intermittents ont un comportement éthique.



CATALLAXIA

Pascal DRAY

Ce petit livre a été nommé cette année pour le Prix du Livre Libéral. Le jury a été séduit par l'idée de Pascal Dray : offrir un guide aux militants du libéralisme. Il pourrait porter en sous-titre : Comment amener au libéralisme des gens qui ne savent pas qu'ils sont libéraux ?

Comme l'économie, le libéralisme est affaire de bon sens, donc accessible à tout être pensant. Il suffit de le présenter de manière indirecte, en posant autour de soi des questions simples et en provoquant chez l'interlocuteur une réponse... libérale. C'est d'ailleurs le terme « *cattalaxie* » qui traduit le mieux cette démarche intellectuelle et socratique. *Cattalaxie*, c'est changer par le dialogue l'esprit de quelqu'un, c'est même chez les Grecs « *transformer un ennemi en ami* ». Ludwig von Mises et Hayek ont utilisé le mot. Nous dirions « *mettre quelqu'un dans sa poche* », les cyniques diraient « *subvertir* ».

Donc, Pascal Dray a sélectionné dix questions, qui forment le cœur de son ouvrage et, pour chacune d'entre elles, il donne plusieurs réponses : les fausses, qu'il démonte facilement, et les bonnes qui sont libérales. Le statut de la propriété : on sait que les Français sont attachés à leurs « biens ». Le taux d'intérêt : toujours trop élevé pour l'emprunteur, mais pas assez haut pour le livret de caisse d'épargne : faut-il le régler ? L'épargne : les Français prennent leurs précautions, mais comment mettre son épargne à l'abri et, si possible, la faire fructifier : livret A ou portefeuille d'actions et d'obligations ? La valeur : c'est quoi ? Est-ce le prix, et qui le fixe ? Y a-t-il un juste prix ? Le même produit a-t-il la même valeur pour tout le monde ? Et la conjoncture, les hauts et les bas dans la marche de l'économie ? Est-elle due à la spéculation, à la politique suivie par le gouvernement ? Et la crise ? Comment en sortir ? Fatalement les Français se tournent vers des facteurs exogènes, la mondialisation, l'Europe, mais il y a des pays qui s'en sont sortis, voire même qui n'ont pas été touchés : miracle ? Quelle est la bonne taille de l'Etat ? Les Français l'accusent facilement de les matraquer fiscalement, de multiplier les règlements et les démarches administratives. Mais ils n'imaginent pas qu'on puisse s'en passer. Ils aiment un Etat fort, bienveillant et économe : est-ce possible ?

Vous n'accepterez pas toujours les questions et réponses de Pascal Dray, mais vous apprécierez la démarche : faire le tour de tous ces sujets qui éloignent les Français du libéralisme. Certes ils ont été immergés dans la culture interventionniste depuis leur plus tendre enfance, mais pour autant, ils n'ont pas perdu toute lucidité, ils sont près de leurs sous, ils n'aiment pas les tricheurs, ils ont le sentiment d'être volés au coin du bois. Le jugement personnel est donc encore solide, même si l'environnement social les égare, même s'ils sont manipulés. Une bonne cure de désintoxication ne pourra leur faire que du bien. Pascal Dray insiste sur le fait que cette initiative charitable ne peut être prise que par la société civile, par des gens qui au sein d'associations ou de groupes professionnels, ou de réseaux d'amitiés, ont le courage et la patience de lancer la « *cattalaxie* ». Ils en seront récompensés : ils verront que les Français sont libéraux !

Pascal DRAY, CATALLAXIA Guide à l'usage de la société civile, Editions Muller, Collection Renaissance, Paris, avril 2014



Le Cercle Frédéric Bastiat organise

avec le soutien de l'ALEPS, Contribuables associés, Liberté Chérie, l'Institut Coppet, l'IFRAP, l'IREF et Alternative Libérale

le 6ème Weekend de la Liberté

du 4 juillet 2014 au dîner
au 6 juillet 2014 au déjeuner

Sur le thème :

Services privés, service public

Personne n'ignore le délabrement économique de la France. Le grand sujet d'actualité est la réduction des dépenses publiques et, pour y parvenir, de faire maigrir l'Etat, dont Bastiat rappelait qu'il n'a pour mission que d'« *organiser la Justice par la Loi, c'est-à-dire par la Force, ce qui exclut l'idée d'organiser par la Loi ou par la Force une manifestation quelconque de l'activité humaine: Travail, Charité, Agriculture, Commerce, Industrie, Instruction, Beaux-Arts, Religion; car il n'est pas possible qu'une de ces organisations secondaires n'anéantisse l'organisation essentielle.* »

Il est indispensable de remettre à plat la répartition des rôles entre les individus et l'Etat. Il faut pour chaque poste se demander s'il est indispensable que ce service soit rendu par un fonctionnaire. En suivant Bastiat, la logique veut que d'immenses champs d'activité soient rendus à la responsabilité et au libre choix des individus. C'est le sujet de ce Weekend de la Liberté.

Renseignements et inscriptions à l'adresse www.bastiat.net ou cercle.bastiat@gmail.com ou au 05 59 45 36 47